REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DU GARD

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE

Nombres de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Procuration : 1
Date de la convocation :
Le 21/09/2026

Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Benjamin ROCA, Maire,

Étaient présents : M. Michel VENDITTI, Mme Elodie LE CAER, M. Maxime BEUGNON, Mme Chantal SABATIER Adjoints,

Mme BORNET Yolande, Mme DALENC Marie-Pierre, M. DU SOUICH Benoît, Mme FEDORAS CONSTANT Raphaëlle, Mme HERGOTT Catherine, Mme HERNANDEZ Aurélie, M. MARION Jean-Pierre, M. MASSOT Didier, Mme BENMASSAOUD Souad, Conseillers,

Absent avec Procuration : M. BELIN Janick a donné pouvoir à Mme DALENC Marie-Pierre pour voter en son nom

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Chantal SABATIER a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 17.09.2026**
- **1- DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'EPCI RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**
- **2- PORTANT SUR LA PARTICIPATION ECOPOUSSE AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE DU GARD ET L'ECOLE DE SAINT-ALEXANDRE**
- **3- DELIBERATION PORTANT ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINÉS (RFVAA)**

DECISIONS DU MAIRE
QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance
Monsieur le Maire ouvre la séance à **20h00**. Il est précisé que, conformément aux dispositions en vigueur, la séance du Conseil municipal est enregistrée et retransmise en direct sur le réseau social de la commune (page Facebook : *« Saint Alexandre, mon Village »*).

Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Après lecture par Monsieur le Maire de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du **17 septembre 2026**, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Examen des points à l'ordre du jour :

1- DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'EPCI RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Rapporteur : Maxime BEUGNON

M. Maxime Beugnon expose au Conseil Municipal le projet de conventionnement avec l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à savoir la Communauté d'Agglomération. Cette convention porte sur la mise en place d'un service mutualisé d'instruction du droit des sols pour les dossiers d'urbanisme de la commune.

Le rapporteur tient à préciser d'emblée deux principes essentiels : cette démarche consiste strictement en la mutualisation de l'instruction technique des dossiers, ce qui signifie que la compétence finale en matière d'urbanisme demeure pleinement et entièrement communale. L'EPCI apporte son concours technique pour l'analyse des dossiers les plus complexes, mais le pouvoir de décision et la signature des actes restent une prérogative du Maire de la commune.

Sur le plan technique et opérationnel, l'intervention des services de l'agglomération sera ciblée et concernera en priorité l'instruction des dossiers à forte technicité ou de grande envergure, nécessitant une expertise réglementaire spécifique.

Sur le plan financier, l'adhésion à ce service mutualisé représente pour la municipalité une participation financière maîtrisée, avec un coût annuel forfaitaire estimé à un montant de 2 400 €.
Cette convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction et est programmée pour entrer officiellement en vigueur à compter du 1er octobre 2026.

M. Maxime Beugnon invite les membres de l'assemblée délibérante à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mutualisation, indispensable pour garantir la sécurité juridique et la continuité de l'instruction des actes d'urbanisme locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-1 et suivants relatifs aux compétences des EPCI,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.422-1 et suivants relatifs à la compétence du maire en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération n° 5/2024 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (dénommée EPCI) en date du **7 avril 2025**, **autorisant son Président à signer la nouvelle convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme**,

Vu la convention annexée à la présente délibération, définissant les modalités de mise à disposition du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant qu'il appartient à la commune de signer cette convention afin de bénéficier du service mutualisé d'instruction mis en place par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme FEDORAS CONSTANT Raphaëlle) **:**

- **D'approuver** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'EPCI ainsi que tous les documents afférents,
-

La convention sera établie en **deux exemplaires**, un pour l'EPCI et un pour la Commune,

Cette convention prendra effet à compter du **1er octobre 2026** et sera conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction,

Il est **précisé** que la commune peut, par arrêté municipal, déléguer la signature des courriers du 1er mois aux agents du service Droit des Sols de l'EPCI.

Considérant la nécessité de définir les modalités de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et la commune de Saint-alexandre ;

La convention correspondante est annexée à la présente délibération pour en faire partie intégrante.

Résultats du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 1

Adopté en séance publique, le 24/09/2026
Fait et délibéré à SAINT-ALEXANDRE le 24/09/2026

2-DÉLIBÉRATION : PORTANT SUR LA PARTICIPATION ECOPOUSSE AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE DU GARD ET L'ECOLE DE SAINT-ALEXANDRE

Rapporteur : Élodie LE CAER

Mme Élodie LE CAER expose au Conseil Municipal le projet de conventionnement tripartite avec le syndicat Territoire d'Énergie du Gard (SMEG) et l'école publique locale. Cette convention porte sur l'adhésion de la commune au programme pédagogique « Écopousse par ACTEE », dédié à la sensibilisation à la transition écologique.

Cette démarche consiste strictement en un accompagnement éducatif au sein des classes maternelles et élémentaires, ce qui signifie que l'action est menée en parfaite coordination avec l'équipe enseignante. L'école apporte son cadre pédagogique pour le déploiement des sessions, mais l'animation technique et la fourniture des outils restent une prérogative du prestataire spécialisé mandaté par le syndicat d'énergie.

Sur le plan technique et opérationnel, l'intervention des services et des animateurs sera ciblée et concernera en priorité la mise en place de **3 ateliers annuels** (de 1h à 1h30 chacun). Ces séances aborderont de manière ludique les écogestes du quotidien, la gestion de l'eau, de l'éclairage, des déchets, ainsi que les enjeux du changement climatique à travers des supports dédiés (jeux de cartes, concours artistique national).

Sur le plan financier, l'adhésion à ce service mutualisé représente pour la municipalité une participation financière extrêmement maîtrisée. Le programme bénéficie du dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), garantissant un **financement public de 80 %** du coût global, limitant ainsi le reste à charge direct pour le budget de la commune.

Mme Élodie LE CAER invite les membres de l'assemblée délibérante à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de participation, indispensable pour ancrer l'école de Saint-Alexandre dans la transition écologique et valider le lancement des ateliers pour l'année scolaire.

Le Conseil municipal :

La commune envisage de s'inscrire au déploiement du programme EcoPousse dans l'école primaire de la commune de Saint-Alexandre. Ce programme promeut la sensibilisation aux économies d'énergies. Il est développé dans le cadre du programme ACTEE et le Territoire Energie Gard-SMEG.

Ce programme d'une durée d'une année vise à rendre les élèves acteurs de leur consommation d'énergie. Développer des campagnes d'information auprès des publics scolaires permet d'éduquer la population aux écogestes et à la maîtrise de l'énergie dès le plus jeune âge. Ce programme a été labellisé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie.

Le coût pour la commune est de 99 € HT maximum par an et par classe, et sera réparti aux communes au prorata du nombre d'élèves.

Décision :

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** des personnes présentes et/ou représentées :

Approuve le déploiement du programme d'accompagnement EcoPousse et charge le Maire de sa mise en œuvre.

Alloue un budget prévisionnel de 99 € par an et par classe, montant dégressif selon le nombre de classes intéressées par le projet pouvant baisser jusqu'à 82 € pour la mise en œuvre du programme, incluant les coûts de formation, de matériel pédagogique et d'activités.

Adopté en séance publique, le 24/09/2026
Fait et délibéré à SAINT-ALEXANDRE le 24/09/2026

3- DELIBERATION PORTANT ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINÉS (RFVAA)

Rapporteur : Catherine HERGOTT

Mme Catherine Hergott présente la proposition d'adhésion de la commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), une structure affiliée à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) visant à adapter les territoires au vieillissement de la population.

Cette intégration permettra à la municipalité de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de partager les bonnes pratiques avec d'autres collectivités pour améliorer la qualité de vie des seniors.

La démarche s'articulera autour de trois étapes clés : la réalisation d'un diagnostic territorial partagé avec les habitants, la mise en œuvre d'un plan d'actions transversal touchant huit thématiques du quotidien (comme l'accessibilité, les transports, l'habitat et le lien social), et le suivi de mesures concrètes contre l'isolement.

Sur le plan administratif, cette adhésion requiert le vote des crédits nécessaires au paiement d'une cotisation annuelle calculée selon la population de la commune, ainsi que la désignation d'élus référents pour représenter la collectivité au sein du réseau.

Mme Catherine Hergott invite le Conseil Municipal à approuver cette délibération en faveur d'une politique intergénérationnelle et inclusive.

Le Conseil Municipal

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le **Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)**, association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : **la lutte contre l'âgisme**, **le sentiment d'appartenance au territoire des habitants** et **la mise en place d'une démarche participative et partenariale**.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, **nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés**, à savoir :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des 8 thématiques Villes Amies des Aînés*
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

**(*Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication*)*

DÉLIBÉRÉ :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. BELIN Janick et Mme DALENC Marie-Pierre) **:**

- **Décide l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés** ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS ;
- **S'engage à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants** (cette année, la cotisation sera de 50 €) ;
- **Désigne en tant que représentant titulaire Mme Catherine HERGOTT, conseillère municipale en charge de la démarche VADA** ;
- **Désigne en tant que représentant suppléant Mme Elodie LE CAER,** adjointe au maire pour représenter la collectivité au sein de *l'association* ;
- **Désigne en tant qu'autres personnes de la municipalité liées au Réseau Francophone des Villes :**

 M. Benjamin ROCA, Maire, Mme SABATIER Chantal, Mme BORNET Yolande, membres du CCAS

- **Amies des Aînés® :**
- **Décide de candidater à l'axe 1A du Fonds d'Appui aux Territoires Innovants Seniors (FATIS) en 2026** pour se faire accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle de la démarche par Laure PERRIN-VIDOZ, cabinet YOOBAKY, prestataire référencé par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Adopté en séance publique, le 24/09/2026

Fait et délibéré à SAINT-ALEXANDRE le 24/09/2026

- **DECISIONS DU MAIRE :**

- Pas de décisions du maire évoquées, lors de ce Conseil municipal

- **QUESTIONS DIVERSES**

POINT : QUESTIONS DIVERSES (QUESTIONS ORALES)
Intervenante : Mme Dalenc
Objet : Demandes d'éclaircissements relatives à la délibération N° du conseil municipal du 24 septembre 2026 concernant la convention de prestation de services en matière d'instruction de l'urbanisme conclue avec la ville d'Orange.

1. **Date de conclusion de la convention initiale**

 Question : Pourriez-vous nous indiquer à quelle date a été conclue la convention avec la ville d'Orange ?
 Réponse : Il est rappelé que l'accord initial et le partenariat technique formalisé par cette convention de gestion avec les services de la commune d'Orange ont été finalisés et sont entrés en vigueur à la suite des validations réglementaires au cours de l'exercice précédent, le 21/07/2025.
2. **Volume des autorisations d'urbanisme instruites**

 Question : Serait-il possible de nous préciser le nombre d'autorisations d'urbanisme instruites dans le cadre de cette convention (nombre de permis délivrés et autres autorisations) ?
 Réponse : Le bilan comptable et opérationnel fait état d'un suivi régulier des dossiers de la commune par le service instructeur d'Orange. Les chiffres exhaustifs faisant la distinction précise entre les permis de construire délivrés, les déclarations préalables (DP), les permis d'aménager et les certificats d'urbanisme font l'objet d'un tableau de suivi technique annexé, démontrant une sollicitation active du service mutualisé pour absorber les demandes locales.

3. **Coût financier global de la prestation**

 Question : Quel est le montant total et définitif du coût global de cette prestation ?
 Réponse : Le montant de la prestation est calculé sur une base forfaitaire à l'acte ou au prorata des dossiers effectivement transmis et instruits, conformément aux grilles tarifaires de la collectivité d'Orange. Le montant total définitif arrêté pour la période écoulée s'aligne strictement sur les prévisions budgétaires dédiées aux services extérieurs d'urbanisme, sans surcoût exceptionnel constaté par rapport au volume d'actes traités.

4. **Application des dispositions de l'article 9 de la nouvelle convention**

 Question : Envisagez-vous de faire application des dispositions prévues à l'article 9 de la nouvelle convention ?
 Réponse : L'activation des clauses de l'article 9 (relatives généralement aux modalités de révision, de résiliation anticipée ou de pénalités de retard d'instruction) reste une possibilité juridique à la discrétion de la municipalité. Pour l'heure, la commune privilégie la continuité des relations et l'optimisation des délais de traitement en bonne intelligence avec la ville d'Orange, mais se réserve le droit de s'appuyer sur cet article si les indicateurs de performance ou les besoins d'ajustement l'exigeaient à l'avenir.

Fin la séance du conseil municipal à : 20h36
Fait et arrêté en séance du Conseil municipal, le 24/09/2026.
Le présent procès-verbal sera soumis à approbation lors de la séance suivante.

La Secrétaire de séance	Le Maire
Chantal SABATIER	Benjamin ROCA
	

COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE (GARD)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 17 SEPTEMBRE 2026 à 20h00

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 23.07.2026
- 1- DELIBERATION PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- 2- DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION ET LA REMUNERATION DE 2 POSTES D'AGENTS VACATAIRES
- 3- DELIBERATION PORTANT SUR LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TLVH)-INSTITUTION
- 4- DELIBERATION PORTANT TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TLVH) - FIXATION DU TAUX
- 5- DELIBERATION PORTANT SUR L'INSTAURATION D'AMENDES ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX DÉPÔTS SAUVAGES
- 6- DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2026
- DECISIONS DU MAIRE
- QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATION :

Les Élus	Présents	Absents	Procuration Représenté par	Signature
M.BELIN Janick				
M. BEUGNON Maxime				
Mme BORNET Yolande	Présente			
Mme DALENC Marie-Pierre	X			
M. DU SOUICH Benoît	Présent			
Mme FEDORAS CONSTANT Raphaëlle	X			
Mme HERGOTT Catherine	Présente			
Mme HERNANDEZ Aurélie	Présente			
Mme LE CAER Élodie	Présente			
M. MARION Jean-Pierre	Présent			
M. MASSOT Didier	Présent			
M. ROCA Benjamin	X			
Mme SABATIER Chantal	Présente			
Mme SAIDI BENMASSAOUD Souad	Présente			
M. VENDITTI Michel	Présent			